



ECOLE TAN ROUGE CENTRE
N° 212 Chemin Tan Rouge
97435 Saint- Gilles- Les -Hauts
Tel : 0262 32 70 22

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE
CRISE SANITAIRE COVID-19

Le Conseil d'Ecole s'est tenu le mardi 19 mai en salle 13 à l'école Tan Rouge Centre.

En raison des règles sanitaires, un quorum allégé a été demandé.

Etaient présents

L'Inspection Saint Paul 3

- M. Jean-François CROSSON, IEN

Directeur et Président du Conseil d'Ecole

- M. LIGDAMIS Jean Pierre

Enseignant(e)s

- Mmes et Ms. Magali PELLIER, Catherine DELU, Laurent DUBRAS, Olivier MUSSARD, Delphine LEGROS, Gérard PUJOL.

Représentants élus des parents d'élèves (Titulaires)

- Mmes, Elsa BASSETTO, Edwige EUPHRASIE, Fabiola CANDAPIN, Anicelle LARTIN

Représentant de la Garderie périscolaire Ou gingn

- John INCANA

Ordre du jour :

1. Présentation du plan de retour à l'école de l'école Primaire Tan Rouge centre en cas de réouverture de toutes les écoles de Saint-Paul.

Désignation du secrétaire de séance

Le directeur remercie Madame LEGROS Delphine, enseignante, qui se porte volontaire pour assurer le secrétariat de séance.

1. **Présentation du plan de retour à l'école de l'école Primaire Tan Rouge centre en cas de réouverture de toutes les écoles de Saint-Paul.**

Mot du directeur : Conseil d'école extraordinaire car obligatoire pour organiser une éventuelle reprise de l'école à court terme. L'objectif de cette réunion est d'organiser, de répondre aux questions et de rassurer.

Aujourd'hui nous présenterons un plan de retour à l'école. Ce plan a été conçu en respectant le protocole sanitaire du ministère de l'Education Nationale, qui précise les modalités sanitaires de reprise.

La scolarisation est sur la base du volontariat jusqu'au 4 juillet.

Mot de l'IEN : Depuis le déconfinement, l'école reprend de manière progressive depuis le 18 mai. Cette reprise est conditionnée par l'application stricte du protocole sanitaire donné par le ministère.

Dans 8 communes, cette reprise est en cours. Sur notre commune, un arrêté municipal a été promulgué pour annoncer la non réouverture des écoles sauf 9 écoles pour l'accueil des enfants de personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire.

C'est restrictif. Cela crée des tensions, des demandes insistantes de parents pour remettre aussi leurs enfants à l'école.

Mais notre priorité reste les conditions sanitaires. Aujourd'hui aucune date de réouverture n'est annoncée mais si une réouverture est annoncée, nous devons être prêts. C'est pourquoi nous sommes là ce matin.

Au préalable, le directeur évoque la problématique de la sieste à l'école : Il faut trouver des solutions pour adapter l'espace à l'installation des lits, cela restreint le nombre d'élève qu'il est possible d'accueillir.

Lecture du plan de retour à l'école par le directeur en tenant compte des interventions des membres présents.

Ci-après les différentes questions, remarques ou réponses apportées :

- Qui assure le balisage dans l'école ? Si le personnel communal est destiné à fournir le matériel, et à réaliser le balisage, l'équipe peut le faire. Même si aucune date n'est donnée, il est important de se préparer à réaliser assez tôt le balisage de l'école et des salles de classe, avec le réaménagement des locaux pour être prêt si réouverture.
- La responsabilité : sur le temps scolaire, la responsabilité du lavage des mains est celle de l'enseignant, sur le temps de cantine, c'est la responsabilité de la commune.

Le directeur rappelle que pour prendre une décision importante concernant cette crise, l'IEN est consulté.

- Les symptômes de l'enfant qui conduisent à appeler les parents : si un enfant présente des symptômes, il est mis au calme, porte un masque en attendant la venue des parents. Un certificat médical sera demandé pour le retour en classe.
- Les gestes barrière : former les enseignants qui devront en faire un outil didactique, pédagogique pour les enfants. Les infirmières scolaires du secteur du collège Lougnon se proposent de dispenser une formation aux enseignants et aux élèves.
- L'Inspecteur propose de l'élargir au personnel communal.
- Chaque élève a sa classe et sa place, en tenant compte de trois paramètres : les enseignants en présentiel, des élèves qui reviennent, et de la gestion de l'espace.
- Les élèves seront répartis en groupe (multi niveau si nécessaire) dans une classe. La même organisation tiendra jusqu'à la fin de l'année.
- Ce qui fait l'école : le vivre ensemble, l'échange, la socialisation, ... sera renversé pour des règles plus strictes. Il faudra de nouveau s'adapter à une nouvelle forme d'école.
- Sur le temps de pause méridienne : le personnel communal sera-t-il assez nombreux ? La mairie travaille à ce que ce soit le cas.
- Les enfants dans la cour : ils ne seront pas nombreux, surveillés dans des espaces définis pour un nombre d'élèves.
- La présence des enseignants à l'école peut être organisée et ajustée en fonction de l'effectif réel des enfants en présentiel dans l'école. Il peut y avoir une organisation hybride pour assurer le présentiel et le distanciel.
- Le port du masque : obligatoire pour les personnels, proscrit pour les élèves de maternelle, et conseillé en élémentaire.
- Dans le cas de l'utilisation du document annexe 4 (Registre Sécurité Santé au Travail), il sera envoyé par voie hiérarchique à l'IEN, et aux services compétents dans le but de résoudre le problème signalé.

- Le retour des élèves à l'école : une hétérogénéité plus grande au retour est à prévoir. La gestion de cette situation fait partie du savoir faire de l'enseignant.
- Des parents ont fait des demandes de maintien (pas spécialement à l'école Tan Rouge), alors que les enseignants n'avaient pas fait la demande. La situation de crise sanitaire ne justifie pas de maintenir les enfants sur un même niveau, souligne l'Inspecteur. La gestion des apprentissages au sein du cycle prend tout son sens.
- Le directeur ajoute qu'à la rentrée d'août 2020, une fermeture d'une classe élémentaire est prévue. L'équipe est déjà en cours de travail sur la nouvelle répartition des élèves. Il y aura plusieurs doubles niveaux pour équilibrer les effectifs mais aussi pour gérer au mieux cette plus grande hétérogénéité.

Lecture du règlement intérieur exceptionnel de crise sanitaire pour le retour à l'école de mai à juillet 2020 par le directeur.

- A rajouter dans le règlement article 3 : si les parents souhaitent que leur enfant porte un masque, ils doivent le fournir eux-mêmes.
- les masques pédiatriques stockés à l'école doivent rester disponibles pour les enfants présentant des symptômes.
- La réorganisation du plan de retour est revue tous les 15 jours, et par conséquent, les nouvelles demandes seront étudiées pour un réajustement des effectifs.
- En cas de départ précipité d'un enseignant dans la journée ou d'absence prévue de l'enseignant, comment organiser la prise en charge du groupe d'élèves ?
- L'IEN répond : deux options à envisager :
 - o un enseignant d'astreinte (remplaçant).
 - o On prévient les parents pour venir récupérer leur enfant.
- TCO : reprise du transport scolaire ? Le transport a repris avec des contraintes :
 - 1 enfant par banquette
 - port du masque (sauf maternelles)
 - présence des parents au point de ramassage et dépôt.
- La garderie devra avoir la liste des élèves inscrits à l'école pour n'accueillir que ceux-là. La garderie a prévu un protocole pour les gestes barrières, qui sera envoyé par mail aux familles concernées.
- La reprise sera fonction des effectifs attendus, ce qui veut dire qu'il peut y avoir alternance distanciel / présentiel. Il faudra donc ajuster pour le transport, la garderie et la cantine.
- Dans le cadre d'un PAI : normalement un enfant avec PAI n'est pas accepté. Il faudrait demander un certificat médical pour accueillir à l'école. Un avis médical sera exigé.
- Des documents sur les gestes barrière, pourront être envoyés par les enseignants pour les enfants.

Ce présent règlement devra également s'appliquer sur les temps péri scolaire dont la responsabilité incombe soit à la Mairie de Saint-Paul (pause méridienne) ou soit à la garderie péri scolaire, association Ou gingn (le matin de 7h00 à 7h50 et le soir de 15h30 à 18h00).

Avant la levée de séance, le directeur remercie les parents pour le travail effectué concernant l'école à la maison pendant la période de confinement et sa poursuite depuis le 18/05/2020.

Il souligne également que l'équipe de direction a été très soutenue par l'IEN, dans certains moments de désarroi. Séance levée à 12H00.

Le Président

La secrétaire de séance : Delphine LEGROS PE-Adjointe élémentaire


 Le Directeur
 Jean-Pierre LIGDAMIS

Ecole Primaire Tan Rouge centre
 DIRECTION
 212 Chemin Tan Rouge
 97435 Saint-Gilles-Les-Hauts
 TEL/FAX: 0262 32 70 22
 E-mail
 ce.9740300H@ac-reunion.fr